



PAROISSE DE BULLE  
LA GRUYÈRE

# Assemblée de Paroisse

du 25.11.2018

de 9 h 41 à 12 h 58

Présents :

Présidente : G. Ducry-Rey (GDR)  
Conseillère : A. Granier (AGR), Rachele Dokou (RDO)  
Conseillers : R. Bär (RBA), M. Stalder (MST), B.Yogo (BYO)  
Ministres : E. de Calonne (EDC), G. Stauffer (GST)  
Secrétaire : C. Bisig-Charrière (CBI)

SUJET	DESCRIPTION
<b>Ouverture de l'Assemblée</b>	<p>Début de l'assemblée de paroisse : 9h41</p> <p>Mme Gwennaëlle Ducry-Rey souhaite la bienvenue à tous les paroissiens présents ainsi qu'à M. Blaser, président du conseil Synodal.</p> <p>Excusés: Mme Möri, Mme Wicht, M. et Mme Rossel, Karin Pralong, Nathalie de Calonne, Ivete Stauffer, Vinicius Stauffer, M. et Mme Genin, Bérénice Castella</p> <p>L'Assemblée de Paroisse a été convoquée en respectant l'art. 74 du règlement de l'église évangélique réformée du canton de Fribourg. L'ordre du jour a été publié dans la feuille officielle du canton de Fribourg, dans le Trait d'Union ainsi que sur le site de la paroisse.</p> <p>L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'église évangélique réformée du canton de Fribourg est lu à l'assemblée : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».</p> <p><b>56 personnes présentes ont le droit de vote (16 ans révolus), dont la moitié + 1, soit 29 personnes constituent la majorité requise.</b></p>
<b>1. Culte</b>	Le Pasteur Stauffer débute l'Assemblée par le culte
<b>2. Nomination des scrutateurs</b>	Madame Lucile Nordberg et Monsieur Maurice Houriet sont nommés scrutateurs pour cette assemblée.

<p><b>3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du mardi 24 avril 2018</b></p>	<p>Le procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet ainsi qu'auprès du secrétariat depuis début novembre. Comme mentionné dans l'ordre du jour, il ne sera pas lu durant l'assemblée.</p> <p><b>Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 24 avril 2018 est approuvé à 54 pour et 1 abstention.</b></p> <p>Remerciement à Mme Bisig-Charrière pour la rédaction du procès-verbal</p>
<p><b>4. Vie de la Paroisse</b></p>	<p>La présidente remercie les bénévoles pour l'organisation des paquets de Noël ainsi pour les nombreux dons en faveur de cette action. Cette année, ce projet a été mis sur pied à l'initiative de Marcel Aguet.</p> <p>Le conseil de paroisse remercie tous les paroissiens pour leurs dons et leur engagement dans les activités de la paroisse durant toute l'année.</p> <p><u>Pasteur de Calonne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Kids Games : cette activité avait été présentée lors de la précédente assemblée par Mme Mélanie Kyprian Pittet. Les KidsGames sont une semaine de joutes sportives et de découverte biblique. Cette semaine est organisée une année sur deux avec le maxi-camp. Activité proposée pour les jeunes de 7-14 ans. Cette année, pour la première fois, nous avons été très heureux de participer à ces KidsGames qui ont rassemblé environ 80 enfants à La Roche. Un grand merci à toutes les personnes bénévoles lors de ces KidsGames. Les jeunes de 15 ans et plus ont pu s'engager comme bénévoles, ou en tant que coach ou autres.</li> <li>- le petit déjeuner n'a pas rencontré le succès attendu auprès des paroissiens. Il a donc été décidé de supprimer pour l'instant cette activité. A la place, un apéritif sera organisé tous les 2èmes dimanches du mois. Le dernier petit-déjeuner aura lieu le 9 décembre 2018.</li> <li>- Cours Alpha n'a malheureusement pas eu lieu cette année (manque de participant).</li> <li>- Post-Alpha, autour de la Bible en 10 rencontres, a rencontré un grand succès.</li> <li>- enfance et jeunesse: <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; mini-camp a été une très belle expérience sur le thème des langages de l'amour. Thème concret qui a permis aux enfants de repartir avec un jeu mais qui les a également beaucoup touchés ainsi que leur famille. Ce thème a créé des moments très forts durant ce camp.</li> <li>&gt; Ateliers d'automne ont dû être annulés suite à un manque d'inscription. Nécessaire de réfléchir sur un nouveau concept des ateliers pour les années à venir.</li> <li>&gt; Ateliers de Pâques attirent plutôt des enfants de 7-10 ans (chanter dans des EMS) et engendrent un grand intérêt envers les enfants.</li> </ul> </li> <li>- caté primaire: nouvelle catéchète, Mélanie Kyprian Pittet. Personne de valeur avec beaucoup d'enthousiasme et de foi. Elle suit la formation de catéchète. Chaque catéchète a la possibilité de suivre une formation (formation des classes, la résilience, la prière, etc.)</li> </ul>

- Fête de paroisse: cette fête a réuni beaucoup de monde. En 2019, le culte de clôture de mini-camp sera séparé du culte de clôture de l'année avec remise de petits cadeaux aux catéchumènes primaires qui rentrent au CO. 2 temps festifs en juin

- Culte de l'enfance : à ce jour 6 responsables, mais 1 personne qui désire arrêter pour des raisons personnelles. Si des personnes sont intéressées à accompagner les enfants durant le culte, merci de vous annoncer.

- Jeunesse: les rencontres ont à nouveau lieu le samedi soir, très peu de jeunes viennent régulièrement. Il y a effectivement beaucoup de concurrence, même si on essaie d'organiser des activités variées et intéressantes.

#### Pasteur Stauffer

- Moment de prière après le culte (Ministrysteam) par l'équipe des intercesseurs. Ce moment de prière entre dans les habitudes de la paroisse et ce ministère répond à un besoin. Un grand merci aux intercesseurs car ils s'engagent à être présents lors des cultes.

- catéchèse d'adultes: à la demande des participants du dernier poste Alpha, un Goûter Dieu sur le Notre Père a été mis sur pied durant cet automne. Ce parcours sur le Notre Père est fréquenté par des participants très motivés.

- Prochain Goûter Dieu du semestre janvier-juin 2019 portera sur "Bible et interreligieux". Lors de l'assemblée de paroisse de l'automne 2017, il avait été promis de traiter ce sujet. Plus d'informations sur ce cours dans le Trait d'union prochain.

- Jeûne fédéral œcuménique à Saint-Pierre-aux-Liens reflétait le vent du renouveau œcuménique qui souffle sur l'équipe pastorale de Bulle, à savoir le curé modérateur de Bulle, les pasteurs réformés, le pasteur de l'église évangélique et le pasteur d'ICF. Ce nouveau vent œcuménique permet de vivre des célébrations à 4 églises.

- Séminaire sur le thème "islam et christianisme entre violence et cohabitation" avec la participation du pasteur et professeur Keshavjee ainsi que la participation de Monsieur Amar Bouberguig (algérien, professeur à la retraite de l'EPFL et spécialiste de l'Islam). M. Bouberguig a parcouru comme enfant le cursus coranique de petit musulman et il a appris le Coran par cœur. Participation également de Christian Bibolet de l'Institution pour les Questions Relatives à l'Islam. Une quinzaine de participants ont suivi ce séminaire, dont la majorité du milieu protestant d'ici ou d'ailleurs.

#### Annette Granier

Mme Granier profite de remercier les paroissiens pour leur soutien apporté au service d'entraide. Dans le règlement ecclésiastique, il est mentionné que l'accompagnement spirituel et l'accompagnement social se complètent pour assister avec des encouragements, des conseils et une aide active les personnes qui se trouvent dans des difficultés morales, psychiques, physiques ou sociales. Cette aide fait partie de notre mission de paroisse. Aucun chiffre ou statistique ne seront mentionnés mais elle désire transmettre à l'assemblée les remerciements de plusieurs personnes que la paroisse a pu aider cette année au nom de Jésus Christ. Elle rappelle toujours aux personnes, que

les chrétiens essaient de partager ce qu'ils ont.  
Elle raconte à l'histoire d'une jeune femme, qui lui a demandé un rendez-vous en mars de cette année. Venue accompagner de ces 3 enfants. Cette jeune femme se trouvait dans une situation difficile, car elle a vécu dans la rue durant 2 semaines. Malheureusement, ce genre de situation arrive de plus en plus souvent en Suisse, selon l'information du responsable de la Tuile, qui constate que de plus en plus de familles arrivent chez eux afin d'avoir un endroit pour dormir. Cette jeune femme avait subi des violences conjugales. Son mari n'en pouvait plus, ouvrier et le 3ème n'avait pas été désiré (refusé l'avortement). Sans formation professionnelle et engagée par une agence intérimaire, Mme a perdu son travail suite à la naissance de son 3ème enfant. De plus en plus d'entreprises passent par les agences d'intérim afin de ne pas devoir payer les charges sociales, cela veut donc dire que les personnes engagées par ses agences reçoivent un salaire horaire (env. CHF 18.50/heure en 2018, et à partir de 2019 de CHF 19.50/heure brut), ce qui veut dire que la personne ne reçoit qu'entre CHF 15.00 - CHF 14.00 net. En tant qu'employée à l'heure, elles n'ont pas droit à un congé maternité, ni à un congé maladie. Cette jeune femme n'a plus pu travailler à partir du 6ème mois et de ce fait, le salaire unique du mari ne suffisait plus pour la famille, à cela s'ajoute une mauvaise gestion du mari. Elle est donc partie à la rue et a pu bénéficier d'un logement à la Tuile. Son mari l'a recherché avec l'aide des gendarmes. Cette jeune femme préférerait habiter dans la rue plutôt que de se faire battre par son mari. Elle m'a dit qu'elle n'accepterait jamais la violence de son mari. Le mari s'est donc engagé devant la police de ne plus jamais avoir recours à la violence envers sa femme et s'est excusé auprès de sa femme. Cette famille avait plusieurs arriérés de factures d'assurance maladie dont toutes les franchises de début de l'année. Le service d'entraide a pu les aider dans l'urgence grâce aux dons. Cette situation a entraîné de demander l'aide d'autres institutions (montants des arriérés assez élevés) dont l'Association Suisse des femmes Catholiques (SOFO) qui a couvert les dépenses que la paroisse ne pouvait pas prendre en charge. L'entraide est un travail en équipe avec d'autres églises, d'autres associations laïques ou religieuses qui aident ainsi que les personnes en difficulté. Un grand merci au nom de toutes ces personnes ainsi que pour vos prières car c'est également un travail d'écoute et de discussion. Ce travail demande également d'avoir le courage de dire non quelquefois.

#### Raphaël Bär

Il fait référence aux divers groupes d'accueil mis en place. Remercie les paroissiens inscrits dans le nouveau groupe d'accueil lors du culte ainsi que le groupe d'accueil des nouveaux paroissiens. Nous désirons mettre en place un groupe d'accueil des nouveaux paroissiens qui leur rendraient visite à domicile. Ce groupe serait divisé en fonction du quartier et des différents villages afin de présenter l'église et ses activités aux nouveaux arrivants.

#### Lucile Nordberg ==> compte-rendu activité Synode

Une demande a été faite afin de dire quelques mots sur les activités et décisions actuelles du synode.

Ne va pas prendre pas de temps à revenir sur les questions de budget ou de comptes qui sont les mêmes que ceux au niveau de la paroisse mais avec un champ plus large.

Pour cette année, je me permettrai de faire un court flash-back pour mieux comprendre ce qui s'est vécu récemment.

Vous savez sans doute qu'il y a quelques années le synode a souhaité et mis en route une révision de la Constitution et du règlement ecclésiastique, afin de réactualiser certains points et réadapter la concordance linguistique, puisque notre église vit le bilinguisme. Je vous fais grâce de tout ce que cela a comporté de discussions, pour simplement que les nouvelles Constitutions et Règlement ont été finalement adoptés à la séance du 12 novembre 2012 avec décision de mise en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2013. Avec la nouvelle organisation, les mandats des synodaux, s'ils sont toujours de 4 ans, se déroulent maintenant sur 4 années calendaires (calendrier civil) – et non plus de juin à mai. Et si vous vous souvenez, l'automne dernier vous avez voté pour désigner les délégués envoyés pour la nouvelle législature qui a commencé le 3 février de cette année par notre assermentation.

Mais cela a entraîné plusieurs autres chantiers en conséquence du nouveau règlement. Certains étaient plus pratiques et ont surtout donné du travail à l'équipe de la Chancellerie. Mais d'autres sont revenus au synode, en particulier des documents législatifs à réactualiser :

- Le premier fut « les directives quant aux rapports de service (contrat de travail) avec les ministres ». Ce document a demandé 2 ans de travail au synode pour arriver à le finaliser : entrée en matière au synode du 16.9.2016 et vote final d'approbation au dernier synode du 10 novembre dernier. Il a entre autres présenté des discussions pour savoir dans quelles mesures elles étaient contraignantes ou pas. Elles restent des directives.
- Le second document sur lequel nous sommes appelés à discuter et approuver est « le règlement concernant les critères de consécration et d'agrégation dans l'EERF » ainsi que le texte d'engagement réciproque de l'EERF avec les ministres. L'entrée en matière a été validée à la séance du 28 mai de cette année. Et si le règlement a déjà passé la première lecture, le second est en suspens.

Le 2<sup>nd</sup> point important est le fait que si nous avons 4 rencontres synodales très administratives de 3 heures chacune. La 5<sup>ème</sup> se passe à la mi-septembre un samedi matin est consacré normalement à un thème de réflexion. Ce synode a eu lieu le samedi 15 septembre. Le thème qui avait été choisi était : être une église de témoins ? Préparé par un groupe de synodaux durant le printemps et l'été, le synode a été vécu dans un certain nombre d'ateliers avec des sujets assez différents, 2 possibles dans la 1<sup>ère</sup> partie et dans des groupes de discussion en 2<sup>nde</sup> partie.

L'idée était non pas de donner plus de travail à l'église cantonale mais des idées, voire des outils aux synodaux avec la pensée de le mettre en pratique personnellement ou dans le cadre de la paroisse, l'église cantonale pouvant apporter aux besoins des outils communs.

Suite aux 3 questions posées pour organiser les discussions de cette journée. Après une discussion entre Mme Brigitte Martinet et Mme Lucile Nordberg, 3 points importants en sont ressortis :

- Notre rapport avec la Création et tout ce qui se rapporte à l'écologie. Petit geste, gestions des dépenses énergétiques, ...
- Notre relation avec les membres « muets », invisibles de la paroisse. Mais aussi tout ce qui touche à la manière de rencontrer l'autre et partager ce à quoi je crois. Parfois besoin d'aide ou de formation pour apprendre à oser.
- Un sujet qui est aussi revenu mais qui a le handicap de n'être actuellement qu'en allemand : une plate-forme « Lebenslang Mitglied bleiben » (rester membre à vie) à laquelle il est possible de s'inscrire et la question est de savoir si l'église cantonale pourrait s'y inscrire et en faire profiter les paroisses.

En fait cela a amené beaucoup de réflexions chez les synodaux, voire des idées. Il semble que beaucoup aient apprécié ce temps même si nous étions conscients que ce n'est pas une demi-journée mais une journée entière qui aurait été nécessaire.

Questions:

M. Brandt est très content d'entendre un rapport des réunions du Synode. Il avait effectivement demandé au Conseil de paroisse d'obtenir plus régulièrement un rapport des délégués au Synode. Les Synodaux ne doivent pas garder pour eux ce qui a été dit lors de ses séances. Il profite de soulever une initiative que l'assemblée a prise grâce aussi à la présidence du Synode, c'est-à-dire à l'adresse du Conseil fédéral de ne pas céder à l'élargissement de la vente d'armes suisses. Il trouve cela très important et c'est une première avec beaucoup de courage.

Mme Nordberg n'en a pas parlé suite à ce qui a été vécu en septembre. Suite à l'élargissement de la vente des armes suisses qui n'a donc eu pas lieu, ce sujet avait été soulevé au printemps par des Synodaux. Un courrier avait été envoyé directement au Conseil fédéral. Des communiqués de presse de l'Assemblée du Synode sont disponibles au fond de la salle ou sur le site de l'église cantonale.

Mme Ducry-Rey rappelle que lors des dernières assemblées, il y a eu un rapport des délégués du Synode transmis par le pasteur de Calonne. Toutes les publications du Synode sont disponibles sous [www.ref-fr.ch](http://www.ref-fr.ch), publications Newsletter de la lettre R (tous les communiqués de presse s'y trouvent).

### **5. Election complémentaire d'un délégué au Synode, mandat 2017-2022**

Mme Ducry-Rey rappelle que c'est en fait l'élection de 2 délégués car le conseil de Paroisse a reçu une démission de la part de Mme Aguet.

Elle profite de cette journée pour transmettre un petit présent à Mme Aguet afin de la remercier pour toutes ses années passées (5 ans) en tant que délégués au Synode. L'assemblée applaudit Mme Aguet.

La présidente rappelle l'importance des délégués au Synode. Le délégué représente la Paroisse. Les articles 76, 78 (point 6) et 122 du règlement ecclésiastique sont projetés pour l'assemblée.

Depuis le 1er janvier 2018, la Paroisse a droit à un délégué en plus au Synode. Le nombre de délégués est en fonction du nombre de paroissiens au sein de l'église. Les délégués se rencontrent 4 x dans l'année le soir et 1 x le samedi matin, les dates sont transmises en début d'année. Les documents sont transmis deux semaines avant la séance. Les délégués de notre paroisse se réunissent pour une séance de préparation avant les Synodes.

Mme Ducry-Rey prie M. Blaser de présenter le Synode à l'assemblée.

### M. Blaser

M. Blaser salut cordialement l'assemblée de la part de l'Eglise cantonale.

Qui est au Synode? les 16 paroisses réformées du canton de Fribourg y sont représentées à travers leur président/e, un ministre ou pasteur et un nombre de délégués en fonction du nombre de paroissiens dans la paroisse. La Paroisse de Bulle a droit à 5 délégués. Il est également nécessaire d'avoir des suppléants/tes en cas d'impossibilité pour un délégué de participer à une séance car il faudrait que la Paroisse puisse bénéficier de chacune de ses voix lors d'un vote. Il y a environ 70 personnes au Synode.

Que fait-on au Synode? Des décisions sont prises au Synode. Ce sont des décisions qui concernent toute l'église sur le plan cantonal, c'est l'organe suprême de notre église. Il y a des décisions législatives, comme l'a mentionné Mme Nordberg, qui donnent lieu à des discussions plus techniques. C'est également un lieu où nous élisons des personnes, c'est l'autorité d'élection pour le conseil Synodal qui est l'exécutif de l'église réformée du canton de Fribourg. C'est au Synode que les budgets cantonaux et les comptes sont en discussion. Le Synode est également un lieu d'information, c'est à ce niveau que toutes les informations concernant le canton, la Fédération des églises protestantes de Suisse sont partagées. C'est également au Synode que les paroisses peuvent se transmettre des informations, soit de manière officielle ou in officielle (durant les pauses). Les réunions ont lieu 5 x par année dont un Synode de réflexion/discussion sur un thème précis qui est traité. Ce Synode de réflexion permet d'avoir un échange de point de vue.

Comment les discussions se passent? Il y a des discussions parlementaires. Il n'est pas toujours facile de conduire une discussion avec 70 participants qui demandent de se prononcer sur des sujets très profonds de la foi, sur la spiritualité, l'éthique ou quelques fois également des questions financières. Il faut donc diriger ses discussions qui peuvent donner lieu à des couacs de communication. En tant que délégué au Synode, on développe une compétence parlementaire en apprenant à prendre la parole en public et à défendre des idées.

Le sens d'un tel organe: notre église est dans l'interdépendance. Les paroisses n'existent pas sans l'église cantonale et vice-versa. Nous avons une structure cantonale qui nous permet d'avoir la reconnaissance de l'Etat, afin de prélever des impôts. Grâce à ces impôts, l'Eglise réformée du canton de Fribourg a des apports financiers. Cela nous permet d'être auprès des écoles pour enseigner la catéchèse. Nous avons également une reconnaissance publique afin d'ouvrir des aumôneries. Nous sommes une église cantonale et paroissiale.

Nous avons tous reçu une capacité d'agir et M. Blaser encourage les paroissiens à s'engager auprès du Synode ou à trouver une personne prête à s'engager pour la vie de l'église.

Mme Ducry-Rey rappelle les délégués actuels au Synode:

- Lucile Nordberg
- Brigitte Martinet
- Bérénice Castella
- Gwennaëlle Ducry-Rey

- Emmanuel de Calonne
- remplaçant: Raphaël Bär et Vinicius Stauffer

L'assemblée va mentionner sur le bulletin de vote vert le nom ou les noms des éventuels délégués au Synode. La personne élu à 3 jours pour refuser son élection.

**1er tour en tant que délégués au Synode:**

- Bulletin non valable 2
- Blanc, 19
- Maurice Houriet, 11 voix
- Ruffieux Cathy, 2 voix
- Ruffieux Marc, 3 voix
- Tercier Sylvianne, 3 voix
- Eric Fooks, 8 voix
- Olivier Pralong, 8 voix
- Durux François, 3 voix
- Fooks Satu, 2 voix
- Duruz Irène, 2 voix
- Aguet Marcel, 2 voix
- Brunner Philippe, 2 voix
- Edith Droux, 1 voix
- Andreas Haller, 1 voix
- Chantal Steffen Loup, 1 voix
- Josiane Houriet, 1 voix
- Jacqueline Fardel, 1 voix
- Rebecca Delacour, 1 voix
- Marianne Brandt, 1 voix
- Jacky Brandt, 1 voix
- Anne Gobet, 1 voix

Vinicius Stauffer ne désire pas être délégué au Synode pour l'instant, vu son planning déjà très chargé. Il préfère rester remplaçant.

M. Aguet aimerait savoir qui, dans des personnes mentionnées, désirent devenir conseiller au Synode.

Les personnes suivantes ne désirent pas être délégués au Synode pour des raisons divers (soit personnels, professionnels, etc) mais remercie les paroissiens pour leur vote:

- Olivier Pralong
- Eric Fooks
- Marc Ruffieux
- Cathy Ruffieux
- Philippe Brunner
- Marcel Aguet
- Irène Duruz
- Satu Fooks

Maurice Houriet accepterait d'être suppléant mais pas délégué.



	<p>François Duruz accepterait volontiers d'être délégué mais le lieu de rencontre n'est pas l'idéal pour lui (pas motorisé). Sa condition est que quelqu'un le véhicule pour les diverses rencontres du synode. Il serait d'avis de rajeunir les délégués mais malheureusement ce n'est pas le cas.</p> <p>Sylvianne Tercier est à la retraite et est prête à investir de son temps en tant que délégué au synode.</p> <p>Mme Ducry-Rey mentionne que M. Raphaël Bär, pour l'instant remplaçant au synode, serait d'accord de devenir délégué s'il manque des personnes.</p> <p><b>2 Tour des délégués au Synode</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sylvianne Tercier, 44 voix</li> <li>- François Duruz, 29 voix</li> <li>- Raphaël Bär, 26 voix</li> </ul> <p>Mme Ducry-Rey félicite Mme Sylvianne Tercier et M. François Duruz comme nouveau délégué au Synode et les remercie pour leur engagement.</p>
<p><b>6. Election complémentaire de la commission de réviseur des comptes</b></p>	<p>La présidente remercie au nom de l'assemblée M. Widmer et un présent lui sera transmis prochainement.</p> <p>Mme Ducry-Rey met en évidence les art. 111, 112 et 113 du règlement ecclésiastique.</p> <p>Réviseurs actuels : Messieurs Marcel Aguet et Maurice Houriet</p> <p>Mme Ducry-Rey présente les deux personnes proposées à l'Assemblée, Messieurs Lionel Fehr et Patrick Audemars et leur donne la parole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrick Audemars, 44 ans, marié 3 enfants (2 garçons 17 ans et 10 ans, 1 fille de 14 ans). Il habite Morlon depuis environ 15 ans. Expert en assurance auprès d'une compagnie de la place de Bulle et il est également conseiller communal et vice-syndic de la commune de Morlon depuis 12 ans. La lecture des comptes est un domaine connu à M. Audemars. Il est intéressé à s'investir et à consacrer un peu de son temps à la paroisse de Bulle-La Gruyère.</li> <li>- Lionel Fehr, 30 ans, célibataire. Il habite Bulle. Mécanicien-auto de profession et travaille à ce jour chez Liebherr. Il tient ses comptes à titre privé mais désire se lancer un nouveau défi. Aimerais investir de son temps auprès de la paroisse.</li> </ul> <p>Mme Ducry-Rey invite l'assemblée à voter avec les bulletins jaunes (élection à bulletin secret).</p> <p>La présidente félicite les deux candidats, Messieurs Lionel Fehr et Patrick Audemars qui ont été élus à 51 voix et 52 voix.</p>
<p><b>7. Explication du projet pour l'entretien de la Maison de paroisse</b></p>	<p>Gwennaëlle Ducry-Rey donne la parole à Benoît Yogo responsable du dicastère.</p> <p>Le conseil de Paroisse et la ComBat (commission des bâtiments) étudient un projet qui sera présenté lors d'une assemblée paroissiale extraordinaire, qui aura lieu le dimanche 17.02.2019 à 9h30.</p>

### Le projet d'assainissement thermique

Suite à l'étude réalisée par Gruyère Energie (CECB), la variante retenue pour l'assainissement est :

- le remplacement des fenêtres (date de 1988) ;
- l'isolation de la toiture (pas étanche, ni isolé) ;
- isolation du radiée (le local technique, local de l'ancienne citerne).

En effectuant cet assainissement, l'efficacité énergétique du bâtiment sera améliorée de deux classes (réduction des dépenses pour la MP). A ce jour, l'efficacité énergétique du bâtiment se trouve à F (pas loin du G qui est peu performant).

Des travaux supplémentaires au niveau des combles sont en projet, notamment poser des vélux et améliorer l'espace en rehaussant des poutres. Ces travaux permettraient de gagner de l'espace au niveau des combles.

L'assemblée de paroisse extraordinaire du 17.02.2019 à 9h30 sera essentiellement consacrée à la présentation et à la validation budgets pour la maison de paroisse.

Questions:

Richard Audemars: a-t-on droit à des subventions suite à ces travaux (fenêtres, etc)? Si nous obtenons des subventions, cela signifie que ces travaux sont utiles dans le cas contraire, ces travaux ne sont pas utiles.

Benoît Yogo: après l'étude CECB de M. Boschung, nous aurons effectivement des subventions pour les travaux de la toiture car nous gagnons 2 classes. La demande sera envoyée avant les travaux.

Jacky Brandt: il serait utile de commencer par le toit et pour cela, il serait nécessaire de décider en février afin que les travaux puissent être effectués durant la bonne saison

Benoît Yogo prend note de la remarque de M. Brandt. La décision se fera lors de l'assemblée du mois de février 2019.

### **8. Présentation des projets de formation continu du personnel**

Annette Granier présente plusieurs projets de formation continue du personnel entrepris dans le courant de l'année 2018-2019.

Mme Kyprian Pittet est en formation. Mme Ivete Stauffer suit un cursus de validation de ses acquis afin de valider officiellement son titre de catéchète. Selon le règlement ecclésiastique.

Les pasteurs peuvent demander après 10 ans de service un semestre d'études payées. Nos 2 pasteurs ont présenté chacun un projet de formation continue qui a été approuvé et soutenu par le Conseil de paroisse. Présentation de leur projet par les pasteurs.

#### Emmanuel de Calonne

Depuis plusieurs mois, il ressent le besoin d'un temps de ressourcement et de renouvellement personnel et professionnel ==> une pause pour faire le point sur son ministère, le sens de son engagement au sein de l'Église. Pour retrouver une nouvelle énergie intérieure et spirituelle et prendre le temps de travailler et d'approfondir 2 sujets importants à ses yeux.

Un congé sabbatique, ce n'est pas rien faire durant plusieurs mois. Il s'agit d'un projet de formation aussi bien profitable pour le ministre (pour la suite du ministère) mais aussi pour la paroisse. Ce temps de congé se divise pour lui en 3 axes:

1. projet d'étude personnel, entre mars et avril, sur le thème "Eglise et famille". La famille est ou devrait être le 1er lieu de découverte de la foi pour nos enfants. Comme Eglise, nous souhaitons établir un partenariat avec les familles pour les encourager à accueillir Dieu et vivre son amour au sein de leur foyer. Ce projet d'étude est une concrétisation de ce qu'il avait proposé de mettre en œuvre lors du renouvellement de son mandat. Il prendra le temps d'étudier comment l'Eglise peut aider et accompagner les familles dans la transmission de la foi et des valeurs spirituelles et chrétiennes et qu'elles sont les besoins actuels des parents pour répondre au mieux aux questions de leurs enfants, qu'elles sont les ressources possibles pour les parents qui ont baptisés leurs enfants et qui se sont engagé à leur faire connaître Jésus Christ. Comment soutenir et relayer l'enseignement donné par l'Eglise en famille. Un questionnaire a été envoyé aux familles afin de connaître leurs besoins ainsi qu'à toutes les fédérations d'Eglise romande (église réformée, évangélique, etc) afin de connaître quels sont leurs vécus en la matière, leur offre et leur pratique au sein de leur communauté. Il va mener des recherches, des entretiens, des visites et voir ce qui se fait ailleurs ainsi que beaucoup de lecture. Au final, il veut obtenir une mise en perspective avec des pistes concrètes pour la paroisse de Bulle.
2. Séminaire en Angleterre de 9 semaines, entre mai et début juillet, dans le cadre d'un ministère international. Le but est de se préparer et être équipé pour recevoir et partager l'amour guérissant de Dieu dans notre monde. Il désire approfondir le thème de la guérison. Le but est de rechercher une relation plus profonde avec le Seigneur. Cette formation est composée d'enseignement biblique, de partage en petits groupes, de mise en pratique, de temps de ministère pour soi ainsi que pour les autres, de retraite, de mentorat, etc. Les sujets abordés sont la question du monde spirituel, la nature et les besoins de l'homme (corps, âme et esprit), processus de guérison physique mais également intérieur, prière et ministère pour les autres, être disciple pour le royaume de Dieu.
3. C'est une retraite pour pasteurs qui aura lieu au mois de novembre. Le Pasteur de Calonne part donc le 26.11.2018 pour cette retraite. C'est une retraite de 10 jours en Ecosse. Elle devait être intégrée au congé sabbatique mais pour des raisons d'agendas et d'organisation, etc., le conseil de paroisse lui a proposé d'y participer en novembre déjà.

Questions:

Mme Auguet: est-ce que c'est la communauté qui paie ce congé sabbatique?

Annette Granier: dans le règlement ecclésiastique, il est mentionné que les personnes, désirant suivre une formation, paient la moitié et l'autre moitié la paroisse. Josiane Houriet lui donne son approbation et sa joie de savoir qu'il aura un temps béni. Elle le lui souhaite.

L'assemblée applaudit cette intervention

Gérard Stauffer

Il y a 11-12 ans, il avait déjà bénéficié d'un congé de formation comme le prévoit le règlement ecclésiastique. Ce congé avait été fractionné en semaine isolé réparti sur 2 ans, ce qui n'avait pas entraîné de frais supplémentaires pour le remplacer car toutes ces obligations avaient été assumées sauf certains cultes. A l'époque, ce congé avait constitué de suivre le CPT (formation de base pour devenir aumônier d'hôpital) au Chuv à Lausanne et cette formation lui avait ouvert de nouveaux horizons dans la manière d'écouter les paroissiens lors des visites. A suivi également la formation de base à l'accompagnement ignacien, c'est la manière d'accompagner une personne selon la méthode des jésuites. Cette méthode vise à aider les gens à prendre eux-mêmes leurs décisions, à trouver eux-mêmes leur chemin. Suite à cette formation, est née le Goûter Dieu, dans lequel il essaie toujours à ce que les participants puissent eux-mêmes arriver à une conclusion, trouver le chemin pour grandir.

11 ans plus tard, il trouve nécessaire d'élargir la palette pour ne pas tourner en rond dans ses connaissances. Depuis plusieurs années, il souhaiterait faire le brevet fédéral de formateur d'adultes. L'OPF (office protestante de formation) propose cette formation. Il a donc décidé de faire ce brevet fédéral, qui est constitué de différents modules. A ce jour, il a débuté le 1er module, qui a commencé en septembre. Ce début de formation s'inscrit dans le cadre de la semaine de formation annuelle dont il a droit.

Pourquoi désire-t-il se lancer dans une telle formation? vu son âge, il est plutôt destiné à s'orienter d'avantages vers la formation d'adultes que dans la catéchèse d'adolescents. Il a besoin d'élargir sa palette des méthodes de transmission de la foi pour mieux réaliser la vision paroissiale sous l'appellation Grandir (comme vu en début de l'assemblée). Dans le cadre de la catéchèse au CO, il est persuadé que les adolescents ne sont pas là pour assimiler un enseignement. Les adolescents devraient trouver lui-même la réponse à ces questions pour avancer sur son chemin. Son intuition, que la pédagogie mise en œuvre pour les adultes s'applique également aux adolescents, a été confirmée par la lecture d'un article de M. Alain Wimmer (responsable de la formation des catéchètes dans l'Eglise réformée Bernoise). Cette formation pourra lui apporter un plus pour la catéchèse d'adultes ainsi que pour les ados.

Cette formation se déroule sur 60 jours d'absence répartis sur 2 ans (pas de blocs d'une semaine mais 2-3 jours répartis).

Les pasteurs sont appelés à donner beaucoup d'eux-mêmes et à essayer de transmettre certaines choses avec le cœur. Ils transmettent et essaient également de le vivre eux-mêmes ce qui parfois, les interpellent, les travaillent et dans ce sens-là, il est nécessaire qu'ils puissent prendre soin de leur propre santé spirituelle.

Dans le 2ème volet, il aimerait effectuer le parcours d'évangélisation des profondeurs proposé par les sœurs de Grandchamp. ce parcours est constitué de 4 fois une semaine, répartis sur 2 ans. Au vu du petit nombre de participants (à ce jour 2 participants), il leur a été proposé de rallier un autre parcours, qui serait constitué par 4 week-ends répartis sur 2 ans. Cette répartition dans le temps est utile afin que les participants puissent travailler sur eux-mêmes à partir de ce qui leur est transmis dans les modules de formation.

Annette Granier rappelle que le conseil de paroisse a approuvé ces deux projets.

	<p>Questions:</p> <p>Eugen Steffen aimerait savoir quand les travaux au Temple seront finis, car il entend qu'il y aura des transformations à la maison de paroisse alors que les autres travaux ne sont pas terminés.</p> <p>Benoît Yogo : les travaux ne vont pas être effectués en même temps. D'ici à la fin de l'année, les travaux au Temple seront en ordre et la phase d'étude en février permettra de choisir la meilleure saison pour réaliser les travaux à la maison de paroisse probablement le printemps prochain. La date exacte ne peut pas être donnée à ce jour mais en février, il pourra lui transmettre plus concrètement les délais.</p>
<p><b>9. Budgets 2019 (budget de fonctionnement et budget d'investissement)</b></p>	<p>Gwennaëlle Ducry-Rey donne la parole à Markus Stalder, responsable du dicastère.</p> <p>Une copie du budget a été transmise aux personnes présentes.</p> <p>a) présentation</p> <p>Concernant le budget 2019, une estimation de produit d'un total de CHF 1'295'900.00 et des charges pour CHF 1'359'120.00 qui amènent à une perte de CHF 63'220.00 (moins de 5% des produits)</p> <p><u>Produits</u></p> <p>Le budget a été calculé d'une manière très conservatrice concernant les recettes d'impôts. Le calcul a été établi selon une estimation de la moyenne sur les 3 dernières années.</p> <p><u>Charges</u></p> <p>Plusieurs augmentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentations des salaires des employés de la paroisse. Estimation de l'augmentation prévue par le canton de Fribourg, soit 0.4 %.</li> <li>- 6 employés bénéficient depuis septembre 2018 du 2ème pilier.</li> <li>- Ministères (33) : congé de formation de nos ministres (congé sabbatique) qui explique une grande partie des augmentations de charge sur ce poste. Il est tenu compte du remplacement d'un pasteur sur 6 mois à 90%. Les frais de formation sont payés à moitié par la paroisse. Il y a également un certain nombre d'augmentations de taux d'activité de catéchètes ainsi que le changement de palier de certaines catéchètes. Certaines catéchètes suivent une formation payée par moitié par la paroisse.</li> </ul> <p>Markus Stalder remercie Mme Corinne Valley, caissière, pour tout son travail durant l'année et la mise en place de ce budget.</p> <p>b) questions</p> <p>Jacky Brandt: 1er question: le montant de CHF 47'930.00 (323), art. 115. Peut-on lui donner les détails du contenu de ce poste? 2ème question : Pourquoi autant d'amortissement, soit CHF 78'000.00 (40) alors que les rentrées sont réduites en chiffres de CHF 64'000.00?</p> <p>Markus Stalder répond à la demande concernant les amortissements. Lors de la clôture 2017, le compte amortissement a été passé en revenu avec les réviseurs de compte et suite à leur recommandation, il a été décidé de mieux répartir les actifs en fonction de leur durée de vie et non pas de les amortir tous sur 20 ans, certains postes doivent être amortis sur 5 ou 10 ans (suite aux travaux prévus). Cela permet de mieux</p>

refléter la dépréciation selon les actifs. Cela a été décidé lors de la clôture 2017 et de ce fait, nous retrouvons le même montant qui est prévu sur le budget de l'année prochaine, indépendamment du montant du résultat. Les amortissements sont effectués en fonction de la classe de l'actif, soit 5-10 ou 20 ans.

Corinne Valley revient sur les frais d'exploitation. Le budget 2019 est plus bas que celui de 2018. Sont considérés dans le montant de CHF 47'930.00, le chauffage (CHF 35'000.00), entretiens des bâtiments de la paroisse (CHF 11'500.00) et tous les frais de conciergeries.

Jacky Brandt est étonné pour la réponse de sa 2ème question. Il est vrai que l'année dernière, la paroisse avait presque CHF 150'000.00 de bénéfice. Alors que ce n'est pas le cas cette année même s'ils sont très prudents. La paroisse frise l'augmentation des impôts ecclésiastiques (4.65), il manque peu pour arriver à 5. Il souhaiterait que le conseil de paroisse se penche à nouveau sur cette décision, quitte à en parler à nouveau le printemps prochain.

Markus Stalder: d'un point de vue comptable, ce serait faux de revenir sur une décision d'amortissement, qui tient compte de la classification des actifs. Ce serait une erreur de revenir sur l'amortissement déterminé lors de la clôture. La manière proposée est correcte. Effectivement, il a été établi un budget conservateur que nous suivons de près. Chaque poste a été budgété en collaboration avec les conseillers de paroisse de la façon la plus précise possible et il reste optimiste sur le résultat.

Jacky Brandt: que se passerait-il si les rentrées sont moins élevées d'ici une année? Nous allons vers des temps plus difficiles même dans notre paroisse. Il revient à la question 1, car il n'a pas trouvé les frais concernant les travaux d'entretien, de réparation notamment ceux qui ont été votés il y a une année, qui n'ont pas été effectués : plateforme élévatrice, escalier dans le Temple, réparation des fenêtres de la maison de paroisse pour lesquelles, il est toujours convaincu qu'une réparation suffirait. Problèmes lancinants de l'année dernière et maintenant on n'en parle plus.

Markus Stalder: Benoît Yogo a déjà mentionné les travaux futurs. En ce moment, nous parlons du budget opérationnel. Les travaux votés aux assemblées de paroisse de printemps et d'automne, sont engagés et nous faisons un suivi budgétaire de ces travaux par rapport aux investissements.

Benoît Yogo: en ce moment, nous ne discutons pas d'un budget d'investissement. En ce qui concerne les travaux: la plateforme (travaux en cours et la commande se passera encore cette année). Il comprend son empressement mais nous devons tenir compte de plusieurs paramètres. Concernant l'escalier du Temple, les travaux commencent le 26.11.2018. Les fenêtres sont incluses dans les démarches de rénovation de la maison de paroisse, ce point sera discuté en février lors de l'assemblée de paroisse extraordinaire.

Corinne Valley: le budget présenté aujourd'hui concerne l'exploitation de la Maison de paroisse. Ce qui concerne des travaux, est compris dans un budget investissement voté lors d'assemblées de paroisse.

Chantal Steffen Loup: c'est certainement une année exceptionnelle, les deux pasteurs qui ont droit à leur formation. Vu que nous avons un délégué de plus au Synode, nous bénéficierons peut-être d'une augmentation d'impôts car il y a plus de monde dans la région. Il serait peut-être utile de provisionner un montant chaque année pour des frais de formation, ainsi les frais seraient répartis sur plusieurs années.

Markus Stalder demande à Corinne Valley, s'il avait été prévu un montant pour la formation lors de la précédente clôture? Il tient compte de la remarque de Mme Steffen

	<p>Loup pour le futur. Le suivi budgétaire montre que nous allons à nouveau vers une année avec de très bons résultats et nous pourrions effectivement provisionner une partie de ces frais de formation.</p> <p>Jacky Brandt: les travaux en cours pour l'assainissement du Temple, les fondations de bases actuellement ouvertes seront encore comptabilisés sur le compte de cette année (2018) de même que l'escalier dans le Temple. Ces travaux ne seront pas reportés sur 2019, on n'est bien d'accord avec ce point. Il s'étonne car les travaux pour le Temple ont commencé trop tard. On arrive dans une période de gel et de froid et nous commençons des travaux avec du ciment, qui ne donne pas la même qualité que si c'était fait durant la période de mai à octobre.</p> <p>Markus Stalder lui répond au niveau des comptes. C'est suivi de façon précise par le conseiller responsable du dicastère, Benoît Yogo ainsi que par lui-même et la caissière. Ils font un suivi du budget d'investissement. Le budget d'investissement est séparé du budget opérationnel que nous sommes en train de présenter en ce moment. Il y a un suivi en fonction du budget d'investissement, des travaux approuvés par l'assemblée en fin novembre 2017 et au printemps 2018. Si vous désirez des réponses d'un point de vue financier, nous avons le suivi financier nécessaire pour cela.</p> <p>Corinne Valley : les charges de travaux liés à un investissement sont prises sur la réserve qui a été faite en fin d'année et les années précédentes. Ainsi on ne charge pas la comptabilité 2018, voir 2019.</p> <p>Benoît Yogo: concernant les travaux de fondation du Temple, la période des travaux n'a pas d'impact sur le travail des pierres de fondation. L'entreprise Pierre de Feu a confirmé que la période n'a pas d'impact sur une telle rénovation. Mais en ce qui concerne la rénovation pour la peinture, il y a effectivement une contrainte de période. Les choses vont être mises rapidement en place afin d'éviter des problèmes. Tous les travaux sont suivis.</p> <p>Gwennaëlle Ducry-Rey: nous faisons tout notre possible pour mettre les choses en place mais il y a des imprévus indépendants de notre volonté.</p> <p>Georgette Auguet: elle avait déjà demandé une fois de refaire la place de parc, nécessaire de boucher les trous.</p> <p>Benoît Yogo la remercie pour sa remarque. Il en sera tenu compte pour le projet d'assainissement de la maison de paroisse.</p> <p>c) rapport de la Commission de révision des comptes Marcel Aguet lit le rapport de la Commission de révision des comptes pour l'année 2019.</p> <p>d) approbation</p> <p><b>Le budget 2019 est accepté à 42 voix, 1 abstention et 1 contre</b></p>
<p><b>10. Informations</b></p>	<p>Gwennaëlle Ducry-Rey informe que le conseil de paroisse a décidé de changer le système de fermeture des portes. Il y aura un système électronique de badge. Cette décision a été prise suite à des soucis actuels de clés et pour la sécurité de la paroisse. Pour information, il y a plus de 20 clés différentes entre les 3 bâtiments. Et plus de cent clés qui ont été distribué dont un certain nombre n'a pas été recensé.</p> <p>La parole est donnée à l'assemblée.</p>
<p><b>11. Divers</b></p>	<p>Gwennaëlle Ducry-Rey fait mention du courrier de M. Brandt, dont certains points ont déjà été répondus. Le conseil va donc lui répondre aux points 2 et 4 de son courrier.</p> <p>Benoît Yogo : M. Brandt demandait dans son courrier si on avait projeté la synthèse</p>

des propositions des paroissiens suite aux futurs travaux de la maison de paroisse, du Temple et de la Cure. Lors de notre dernière assemblée, une synthèse avait été présentée. Cela est donc mentionné dans le procès-verbal de la dernière assemblée.

Jacky Brandt: les sujets ont été bien traités aujourd'hui et il n'est pas nécessaire d'y revenir. Par contre, un point n'a pas été traité c'est celui du règlement de paroisse. Ce point est un sujet de conversation depuis longtemps et cela se trouve dans les mains du conseil selon la décision de l'année dernière. Lui-même et Mme Nordberg sont toujours à disposition, si le conseil a besoin d'un soutien. Un dossier avait déjà été préparé et on pourrait reprendre certaines idées. Il serait gentiment temps de prendre une décision et non pas de reporter à plus tard.

Cédric Castella : le règlement de paroisse fait référence à l'art. 76 al. 8 du règlement ecclésiastique, qui dit que l'assemblée de paroisse peut adopter un règlement de paroisse sous réserve de l'approbation du Conseil synodal.

Dans l'art. 143 al 17, au niveau des tâches, le conseil synodal a les droits et les obligations suivants : il examine et approuve les règlements adoptés par les paroisses. Voilà les 2 seuls éléments contenus dans le règlement ecclésiastique qui pourraient amener à adopter un règlement de paroisse.

Nous avons actuellement un règlement de paroisse qui date de 1979. Ce règlement de paroisse, qui est théoriquement toujours en vigueur, est obsolète. Il fait référence à des textes légaux qui n'existent plus et fait également référence à l'école libre publique qui n'existe également plus. Tous ces éléments font que ce règlement en tant que tel, n'est pas utilisable. En 2002, il y a eu un projet de règlement de paroisse qui a été soumis au conseil synodal mais refusé par ce conseil car des éléments de ce règlement étaient en contradiction avec le règlement ecclésiastique, qui est un élément impératif pour notre paroisse. Ce règlement contenait, outre des redondances avec le règlement ecclésiastique actuel, des éléments jugés contestables et peu appropriés par le Conseil synodal (création d'un conseil des anciens, par exemple).

Le conseil de paroisse est ainsi arrivé à la conclusion que le règlement ecclésiastique actuel est suffisant et qu'il n'y a aucune nécessité d'avoir un règlement de paroisse qui reprendrait des éléments déjà présents dans le règlement ecclésiastique et qui pourrait se trouver rapidement en contradiction avec les éléments de ce même règlement ecclésiastique.

Du point de vue du conseil de paroisse, il n'y a donc aucune nécessité de créer un règlement de paroisse et aucun élément n'indique la nécessité d'un tel règlement. Le conseil de paroisse va donc proposer à l'assemblée de paroisse d'abroger le règlement de 1979, qui n'a plus aucune raison d'être. Il ne va pas proposer un nouveau règlement de paroisse car il juge inutile de créer des textes légaux lorsqu'il n'y a aucune nécessité particulière.

Jacky Brandt: il appartient à l'assemblée de décider, au législatif.

Cédric Castella répète sa réponse et la précise : l'assemblée de paroisse devra se prononcer sur l'abrogation du règlement de paroisse. Une fois ce règlement abrogé, l'assemblée devra se prononcer sur la nécessité d'en élaborer un nouveau.

Jacky Brandt espère que lors de la prochaine assemblée de printemps, l'assemblée pourra réellement décider sur ce point.

Gwennaëlle Ducry-Rey remercie Eugen Steffen, car grâce à lui la paroisse est en possession de jus de pomme fait des pommes de la paroisse.

Annette Granier : suite à la grande quantité de pommes produites par nos arbres frui-



tiers, Eugen Steffen les ramassés et les a faits presser. Nous avons donc env. 90 bouteilles d'un litre, on vous propose la vente du jus de pommes à CHF 2.00/bouteille. Si possible, merci de retourner les bouteilles à la paroisse. Jacqueline Fardel a également aidé à ramasser les pommes

Olivier Pralong relève que de nombreuses choses sont faites au sein de la paroisse et veut remercier toutes les personnes actives dans la paroisse, souvent dans l'ombre mais avec tout leur cœur. Il remercie les membres du conseil de paroisse, qui effectuent un grand travail. Il remercie les deux pasteurs, pour tout ce qu'ils font et apportent de la part du Seigneur et espèrent qu'ils soient bénis durant leur période de formation et qu'ils puissent l'utiliser pour eux-mêmes mais également pour les autres.

Merci

L'assemblée applaudit cette intervention.

Gwennaëlle Ducry-Rey rappelle que les membres du conseil de paroisse et les délégués au Synode sont des bénévoles. Il n'y a pas qu'eux pour porter l'Eglise mais tous les paroissiens sont amenés à former les pierres de l'édifice. Elle remercie les paroissiens pour leur engagement envers la paroisse. Elle a besoin de tous en tant que présidente de paroisse et souhaiterait que chacun de nous prie dans les prochains jours pour la paroisse, la Gruyère et les autres paroisses.

Marcel Aguet souhaiterait être informé plus régulièrement sur les activités du conseil afin qu'ils puissent également prier régulièrement pour le conseil de paroisse.

Cédric Castella: actuellement par rapport au site internet, il est à jour sur cet aspect. Il désire également compléter suite aux remarques faites sur les activités synodales, tous les éléments se trouvent sur le site internet de l'église cantonal (communiqué de presse, etc.). Auprès de notre site, dans la section "Médias", il y a un chapitre Synode qui contient l'ensemble des communiqués de presse fait pour les sessions du Synode en 2018. Lors de notre dernière séance du conseil de paroisse, nous nous sommes penchés sur ce problème et nous allons donc essayer de vous transmettre les divers éléments de façon écrite lors des cultes dès que les informations sont disponibles.

Gwennaëlle Ducry-Rey invite M. Blaser pour quelques mots.

M. Blaser remercie la présidente. A partir du 1er janvier 2019, l'Eglise réformée sera présente au centre de départ de la Confédération pour les réfugiés à la Gouglera (dans le district de la Sarine). Il y a un centre de la Confédération qui est maintenant ouvert et qui est en activité, qui progressivement accueille provisoirement des réfugiés. C'est le pasteur Andreas Hess qui sera présent à 20 % pour apporter une présence spirituelle auprès des réfugiés dans ce centre. C'est un travail difficile, car les personnes admises sont destinées à repartir. Il va devoir agir dans un climat lourd mais il est très compétent, très bien formé pour ce domaine. Il va certainement beaucoup leur apporter dans l'accompagnement ainsi qu'un soutien pour le personnel de ce centre. Etant membre du conseil Synodal, il a donc dû démissionner. Il va y avoir une procédure d'élection pour lui succéder: cette élection aura lieu au Synode au mois de décembre 2018. L'assemblée pastorale a déjà donné son soutien à une personne mais il faut encore que la paroisse de ce pasteur lui donne son approbation. Le pasteur doit également dire sa motivation devant le Synode mais en principe il y aura un remplaçant pour Andreas Hess.

Il y a une publication sur la question des réfugiés qu'il conseille. Cette publication s'appelle "En face, il y a toujours un être humain", c'est un document nouveau dans son

style car c'est une déclaration interreligieuse sur les réfugiés. Au niveau Suisse, les israélites, les communautés musulmanes, les catholiques chrétiens et romains et les réformés se sont mis d'accord sur une déclaration qui concerne les réfugiés. Une déclaration s'est beaucoup de paroles, pas forcément un engagement très concret. Il trouve intéressant de montrer que les religions peuvent s'unir pour une cause qui leur paraît commune. Dans notre civilisation, un des principaux fers de lance de l'athéisme, c'est de dire que les religions sont un facteur de division dans notre société et que les religions fabriquent des communautés fermées les unes sur les autres. A travers ce genre de démarches, on donne un démenti à ce genre d'attaque. Les religions sont capables de se mettre autour de la table et de s'entendre sur un certain nombre de points et de valeurs communes. Il a quelques brochures à disposition et le document est également sur le site de la Fédération des églises protestantes de Suisse. Il a également la brochure : "Au côté des personnes réfugiés".

Sur le site de l'Eglise réformée du canton, à la lettre "R" ==> lettre de nouvelle qui raconte ce qui se passe au niveau cantonal. Cela se trouve sous l'onglet publication. Comme M. Castella la transmet avant, ces informations vont être reliées sur le site de la paroisse de Bulle. Dans l'Eglise réformée du canton de Fribourg, il n'y a pas un service de communication mais ils essaient de faire au mieux pour être le plus transparent possible sur les décisions et la vie de l'Eglise.

Il termine avec un petit peu de publicité, il y a chaque année un camp de ski pour les jeunes organisé sur le plan cantonal juste après nouvel-an. C'est un camp qui permet aux jeunes de se rencontrer sur le plan cantonal et de croiser des fribourgeois, des gens de la Broye et du Vully et également de la partie alémanique de notre canton. Il remercie les paroissiens au nom de l'Eglise réformée du canton de Fribourg et remercie également toutes les personnes engagées au sein de la paroisse qui font un magnifique travail.

Gwennaëlle Ducry-Rey remercie l'assemblée pour leur participation et un apéro dînatoire est prévu.

	<b>La Présidente</b>	<b>La Secrétaire</b>
	<b>Gwennaëlle Ducry- Rey</b>	<b>C. Bisig-Charrière</b>